

DOMINAINE PUBLIC DP

Le retour à la normale

TOUT EST BIEN qui finit bien pour les salariés. Épurée de ses excès, la Loi sur le travail passe l'épreuve parlementaire à la quasi unanimité. Les institutions semblent fonctionner comme au bon vieux temps de la prospérité et de la concordance. Et ceci pour un débat d'importance centrale: la déréglementation.

Si le résultat final est conforme au traditionnel consensus helvétique, le chemin pour y parvenir a été riche d'épreuves de force et de coups de gueule. Bref rappel des chapitres précédents: concession initiale, les syndicats acceptent le travail de nuit des femmes moyennant compensation. Accord patronal. La machine législative peut alors démarrer à son rythme coutumier. Mais la droite parlementaire, dopée par l'idéologie de la déréglementation et influencée par la frange la plus dure du patronat, met en pièces le compromis entre partenaires sociaux. Elle refuse la compensation pour le travail de nuit. Et pour faire bon poids, elle ouvre la porte au travail dominical, s'aliénant du même coup le clergé.

L'affaire est sérieuse. Elle semble marquer le triomphe de l'ère de la confrontation. Le gouvernement s'inquiète. Le ministre radical de l'économie tance les va-t-en-guerre. L'inévitable référendum lancé par la

gauche bénéficie – grande première – de l'appui bienveillant du Conseil fédéral. En plébiscitant à 67 % la révolte syndicale, le peuple suisse met fin au coup de force néo-libéral. La suite n'est que routine. Malgré un combat d'arrière-garde du petit patronat de l'USAM, le Parlement retrouve le compromis. L'affaire sera définitivement scellée en votation finale à la fin de la présente session.

Cette nette victoire, ajoutée au succès du référendum contre l'amaigrissement de l'assurance chômage, redonne quelques couleurs au mouvement syndical affaibli par la longue crise

économique. Mais ne nous leurrions pas. Nous n'assistons pas à un renversement de l'équilibre des pouvoirs. Nous constatons simplement l'efficacité politique du référendum. Il peut opportunément barrer la route aux dérapages extrémistes

du Parlement. Mais n'oublions pas – et l'histoire nous le prouve abondamment – que le référendum est avant tout un puissant défenseur du statu quo. En l'occurrence les syndicats ont gagné dans la défense des avantages acquis des salariés et des chômeurs. Ce qui n'augure en rien du succès pour de véritables nouveautés. Qui oserait parier sur la victoire devant le peuple de l'initiative sur le partage du travail? AT

*En plébiscitant
à 67% la révolte
syndicale,
le peuple suisse met
fin au coup de force
néo-libéral*

Ces associations qui dérangent

Les associations de protection de la nature abusent-elles de leur droit de recours et empêchent-elles, à tort, des projets générateurs d'emplois et de développement économique? 85 parlementaires fédéraux le pensent et veulent supprimer ce droit de recours.

SUR RECOURS D'ORGANISATIONS de protection de l'environnement, le Tribunal fédéral vient de casser une décision du Conseil d'État valaisan concernant un projet de golf. Nouvel exemple de fondamentalisme écologique? Tout simplement la preuve que nombre d'autorités cantonales et communales peinent à appliquer le droit en vigueur.

Une influence démesurée

On connaît le couplet et son refrain. Les protecteurs auto-proclamés de la nature abusent du droit de recours que leur confère la législation fédérale sur la protection de la nature et du paysage et sur l'environnement. Ils acquièrent par là une influence démesurée sur les projets d'aménagement, remettent en question la légitimité des autorités démocratiquement élues et retardent, voire empêchent, des projets importants pour le développement économique et l'emploi.

Les faits parlent pourtant un tout autre langage. Dans la grande majorité des cas, les juges de Mon-Repos donnent raison aux associations de protection de l'environnement. Cela signifie donc que ces dernières révèlent des pratiques illégales dans l'application du droit en vigueur. Lorsque des autorités élues bafouent les règles édictées par le législateur, c'est en définitive du

peuple souverain qu'elles se moquent. À cet égard, les organisations qui usent du droit de recours exercent une fonction salutaire.

Par ailleurs, les communes et les particuliers, pour préserver ce qu'ils croient être leur intérêt, font un usage beaucoup plus fréquent du droit de recours que les écologistes.

Quant aux retards dans la réalisation des projets contestés, ils proviennent d'abord du manque de coordination entre les diverses procédures et du peu de soin mis par les requérants à établir leurs dossiers.

Des députés à courte vue

Mais qu'importent les faits. Le démocrate du centre zurichois Hans Fehr a trouvé l'appui de 85 conseillers nationaux pour demander la suppression du droit de recours des associations. De plus, un comité, où l'on repère les leaders du parti de la liberté, des ligues tessinois et quelques UDC, a lancé à la fin de l'an passé une initiative populaire qui va dans le même sens. Il faudra se souvenir de l'identité de ces députés à courte vue à l'occasion des élections fédérales de l'automne 1999. *jd*

Ils jouent l'emploi contre l'environnement

Parmi les 85 co-signataires de la motion Fehr, on trouve les parlementaires romands suivants:

GE	J. Dupraz (rad) J.-M. Gros (lib)
VD	Y. Christen (rad) C. Friederici (lib) Y. Guisan (rad) C. Langenberger (rad) S. Sandoz (lib)
VS	B. Comby (rad) S. Epiney (dc)
NEU	C. Frey (rad) R. Scheurer (lib)
JU	F. Lachat (dc)
FR	J.-N. Philippona (rad)

Oubliés...

AU COURS DE la Seconde Guerre mondiale, il y a eu 683 délits de trahison en Suisse. Trente-trois condamnations à mort ont été prononcées, 17 furent exécutées, une seule grâce a été accordée par l'Assemblée fédérale. Les condamnations par contumace, en raison d'absence à l'étranger, ont été commuées en détention à vie pour les coupables arrêtés après la fin du service actif.

Nous tirons ces données d'une étude de Monsieur le brigadier Louis-Edouard Roulet, professeur à l'Université de Neuchâtel: «L'application de la peine de mort dans l'armée suisse» (*Revue Militaire Suisse* - 10.11.97). *cfp*

Une drôle de potion magique

Quand une main défait ce qu'a fait l'autre. Ou l'inverse...

QUELS SONT LES objectifs poursuivis par la coopération suisse au développement? Afin de les mettre en évidence, la Direction du développement et de la coopération (DDC) a produit un document vidéo: *Apprendre à se prendre en main*. Autant le dire tout de suite, ce film est fort bien réalisé: très didactique, images soignées et lumières travaillées.

Finesse d'analyse et cohérence

Dans la vingtaine de pays où la Suisse a concentré son aide (1,3 milliard par an), elle met en application les principes exposés par le directeur de la DDC, Walter Fust: la solidarité, l'aide à long terme, l'aide aux plus faibles afin qu'ils puissent s'aider seuls. Walter Fust relève honnêtement que la Suisse, en aidant, s'aide aussi elle-même, puisque nous ne serons pas vraiment en sécurité aussi longtemps que le tiers-monde ira mal; pensons aux migrations que la misère provoque.

La coopération suisse est un modèle de finesse d'analyse et de recherche de cohérence sur le terrain: sa mission est d'épauler de ses conseils et de son expérience, d'appuyer chacun dans la voie de développement qui est la sienne et qui s'ancre dans sa tradition propre. Témoins, au Burkina Faso, ces cours du soir pour artisans; cette organisation de récupération des déchets, où l'amélioration de l'hygiène pour tous va de pair avec l'autonomie gagnée par les femmes qui y travaillent; ce marché construit à Ouahigouya, rationnel, hygiénique, un marché modèle, quoique un peu surdimensionné encore puisque les stands ne sont de loin pas tous occupés...

Faire boire la tasse

Changement de point de vue: *Le Courrier International* a repris un article de *L'Observateur Paalga*, de Ouagadougou: «Quand les condiments traditionnels boivent la tasse».

On y lit une tout autre histoire; comment, en Guinée, la multinationale helvétique Nestlé impose ses fameux bouillons-cubes à grands coups de publicité dans les journaux, à la télévision, à la radio: «Maggi, le secret de la bonne cuisine». Nestlé, qui sait user des particularismes locaux, veut passer

pour l'ami des femmes et les aider à lutter contre la bigamie: «Maggi t'évite d'avoir une co-épouse à la maison».

De quel droit pourrait-on se permettre de contester le progrès social décisif qu'amène le cube magique? En réalité il met à mal un pan de l'économie locale: la production du *soumbala*. Le *soumbala* est un condiment végétal produit dans les campagnes par des femmes. Il leur assurait des revenus importants, avant la mise à toutes les sauces des bouillons-cubes Maggi. Les exportations vers le Sénégal ont également chuté. «L'État devrait interdire ce Maggi qui enrichit des entreprises étrangères tout en appauvrissant les femmes rurales», estime une agronome du Ministère de l'Agriculture.

Aujourd'hui seuls les vieux utilisent encore le *soumbala*, devenu soudaine-

ment archaïque par la seule force de frappe publicitaire.

Ils sont fous ces Helvètes

Tous les enfants qui ont lu *Astérix en Helvétie* le savent, le Suisse est un curieux personnage. Dans un premier temps, il inflige un uppercut à l'adversaire: le Romain est projeté hors de la case. Dans le deuxième mouvement, des pansements en main, il se penche sur le blessé, qui vient de retrouver brutalement la terre ferme, afin de le soigner, empli de compassion pour cette victime d'un monde bien cruel. Ainsi Maggi; ainsi la coopération. cp DDC, *Apprendre à se prendre en main*, 1997

Courrier International 379, 5-11 février 1998.

GUERRE

Aller mourir au Kosovo; être mort au Vietnam

D'ABORD, JE ME suis approché de ce rassemblement à la place Chauderon à Lausanne, mercredi passé. Des aigles noirs à deux têtes battaient de l'aile sur des drapeaux à fond rouge, des hommes portaient un étrange couvre-chef blanc sans bord, épousant leur tête comme une coquille d'œuf, il y avait des femmes et des hommes jeunes, des enfants, – et, projetée par les micros, une langue comme un chant. D'abord donc, le plaisir d'être transporté ailleurs, sur une place si bien connue pourtant.

Et puis, un drôle de malaise; mon oreille s'habituant aux sons nouveaux, je discernai des intonations gris-vert sous le rouge des banderoles et des brassards des hommes «faisant la claque». Renseignements pris, l'inscription UCK des banderoles désignait bien l'armée de libération du Kosovo.

Visiblement, le discours belliciste prenait bien. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement? Ce ne sont probablement pas les minables efforts de la communauté internationale et européenne pour appuyer les dirigeants pacifistes du Kosovo qui ren-

dront possible une voie non armée de résolution du conflit. Et ce ne sont pas nos conditions d'accueil qui retiendront ces jeunes hommes de s'en aller mourir à la guerre. L'insécurité dans laquelle nous maintenons les requérants d'asile, le siège éjectable que nous réservons aux saisonniers d'ex-Yougoslavie sont des incitations à se transformer en chair à canon.

Et la loi n'a prévu aucune mesure pour empêcher des requérants d'asile de retourner dans leur pays s'y faire tuer...

Autre longitude, autre temps, ne différez pas votre visite au musée de l'Élysée à Lausanne. L'exposition est un hommage aux reporters-photographes morts au Vietnam. En passant de photo en photo – elles sont accrochées sans cadre comme dans une salle de rédaction –, on voit des soldats sur le point de mourir, ou remplissant ce qui est aussi leur métier de soldat, saigner, tuer des ennemis, torturer des prisonniers. Les légendes des photos nous disent parfois qu'il s'agit de la dernière prise de vue du reporter – l'horreur se trouve encore démultipliée. cp

Ce n'est pas encore la régionalisation

Le canton de Vaud a étrenné un nouveau système de découpage électoral. Sa complexité va-t-elle de pair avec un changement décisif?

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES vaudoises se sont déroulées pour la première fois, selon un nouveau système de découpage très largement accepté par le peuple (87 % de oui), mais dans l'indifférence (participation de 23 %).

Le but était de ne pas toucher aux districts en tant qu'arrondissements. En revanche, certaines subdivisions de districts, artificielles, disparaissaient. Pourtant certains districts sont trop peu peuplés pour que la proportionnelle puisse y jouer à satisfaction; s'ils n'ont droit qu'à quatre ou trois députés, le quorum de fait demeure trop élevé pour laisser une chance aux petits partis. Le législateur a donc prévu selon les cas de «conjoindre» deux districts pour permettre aux partis le souhaitant d'unir leurs forces. Leurs suffrages sont ainsi additionnés avant la répartition et par districts et par partis. Les apparentements interpartis demeurent préservés.

Les partis minoritaires sont gagnants

Le système a joué effectivement en faveur des partis minoritaires, notamment des verts bénéficiant de l'appareillement socialiste, là où ils n'étaient

pas représentés. Mais il est techniquement d'une complication extraordinaire; les calculs de répartition sont hors de portée du citoyen, même de bonne volonté.

Astuce pour éviter le changement

Cette opacité est démocratiquement gênante. Elle résulte de l'incapacité vaudoise à se libérer des frontières des institutions créées à la naissance du canton en 1803 : les communes et les districts dans leurs historiques frontières. En fait plusieurs districts devraient être regroupés par région. Même la constitution réactionnaire de 1814 prévoyait qu'un seul préfet pouvait administrer plusieurs districts. Aujourd'hui cela passerait pour une audace indéfendable. Et, parallèlement, des communes devraient être regroupées pour obtenir une taille suffisante permettant que soient préservées leurs compétences réelles.

L'extrême technicité du nouveau système n'est que le reflet et l'astuce permettant d'éviter un véritable changement. Est-ce que la Constituante dont la mise en place sera décidée cette année encore osera empocher ce problème à bras le corps? *ag*

HUMEUR CIVIQUE

Élus pour beurre

LORS D'ÉLECTIONS LÉGISLATIVES, les Vaudoises et les Vaudois pratiquent volontiers l'art de la liste manuscrite, le cumul des candidats favoris, l'élimination par raturage de ceux qui sont considérés comme nuisibles. L'élaboration d'une telle liste nécessite donc temps, réflexion et implication, bien plus que si l'on dépose une liste non modifiée.

Il est une autre habitude – est-ce également une spécialité vaudoise? – qui annihile cette subtilité de l'art de la démocratie. C'est celle qui consiste à placer sur les listes des candidats et des candidates qui n'ont aucune intention de siéger en cas d'élection. Ces candidats sont là juste pour attirer des voix

vers le parti et laissent leur place aussitôt leur rôle de leurre terminé.

Or quand je donne ma voix à l'une ou à l'un de ces fantômes, s'il est élu, j'ai le sentiment justifié de m'être fait avoir, comme une truite mordant dans un poisson de métal.

Et si c'est Y – pour lequel je n'ai pas voté ou que j'ai biffé, mais dont le score était juste inférieur – qui peut prendre sa place, je suis alors doublement berné et agacé.

Cette combine politique qui prend l'électeur au piège pourrait être évitée, en interdisant par exemple le remplacement de ces élus «défaillants», à moins de raisons sérieuses, pendant une année ou plus. *cp*

Le pire n'est pas du tout sûr

Quelques données prospectives sur l'évaluation du poids des assurances sociales dans le PIB pour les 40 prochaines années.

LA RÉFLEXION SUR l'avenir de notre sécurité sociale est le lieu de tous les fantasmes. La croyance en l'impossibilité du maintien de l'AVS ou du 2^e pilier au-delà de 2010 ou 2020 est très présente chez les moins de 40 ans. Si la prédiction est impossible, il est néanmoins souhaitable d'élaborer des scénarios cohérents pour le futur. Les éditions Réalités sociales viennent d'éditer un ouvrage qui résume en 300 feuillets les quelque 10000 pages de résultats du programme de recherche consacré à l'avenir de la sécurité sociale.

Paramètres multiples

La démographie est essentielle pour élaborer un modèle de prévision des dépenses sociales. Les scénarios retenus ici sont ceux de l'Office fédéral de la statistique. Ils prévoient une augmentation de l'espérance de vie légèrement inférieure à 6% pour les deux sexes jusqu'en 2010, suivie par une période de stabilité. Une légère croissance du taux de natalité et une compensation à 50% du recul de la population active par l'immigration est également envisagée. Ces hypothèses se traduisent par une augmentation importante de la part des personnes âgées jusqu'en 2040 et une stabilité de la proportion des moins de 20 ans. Le tableau ci-dessus indique le pourcentage des plus de 64 ans et des moins de 20 ans par rapport à la population «active» entre 20 et 64 ans.

Les auteurs de l'étude, MM. Wechsler et Savioz font l'hypothèse d'une crois-

sance économique de 1,6% par an, correspondant au taux moyen du siècle et d'une stabilisation du chômage autour de 3%. Ils ont également supposé que le système des assurances sociales fonctionnera toujours de la même manière et que les comportements des assurés ne changeront pas. Leurs chiffres de base sont assez anciens; ce sont ceux de 1989 et les premiers résultats des travaux ont été publiés en 1993; les résultats actualisés montrent que les dépenses sociales en Suisse représentent 28,3% du PIB en 1994 et se monteront à 32,8% en 2040. L'accroissement reste donc modéré: on peut supposer qu'un accroissement des charges sociales de 4,5 points en 42 ans devrait être supporté sans problème.

Une grande partie de cette augmentation sera provoquée par les assurances maladie dont la part au PIB devrait passer de 8,3% en 1994 à 11,8% en 2040. Les raisons en sont évidentes; elles tiennent bien sûr au vieillissement de la population et à la demande de soins concomitante. Selon les projections réalisées, le nombre d'octogénaires devrait doubler d'ici à 2040. La part de l'AVS, y compris les prestations complémentaires, devrait, elle aussi, croître de 6,8% du PIB en 1994 à 8,6% en 2040. La part d'autres composantes de la sécurité sociale devrait par contre diminuer: l'AI passant de 1,5% à 1,2%

du PIB et l'assurance perte de gain et militaire de 0,4% à 0,2%.

Les auteurs de l'étude ont fait varier les paramètres de leur simulation. Dans l'hypothèse d'une atonie économique de longue durée avec un taux de croissance de 1% par an, la part des assurances sociales deviendrait considérable et se monterait à 38,4% du PIB, soit 5 points de plus que dans l'hypothèse moyenne. Au contraire, si l'économie poursuivait une marche en avant au rythme allègre de 2% par année, le coût des assurances sociales resterait stable par rapport à la situation actuelle.

De même une plus forte présence des femmes sur le marché du travail, et donc un maintien de la population ac-

Retraités et jeunes par rapport à la population active, en pourcent

Année	2000	2010	2020	2040
Taux des +64ans	25,1%	29,1%	34,0%	41,2%
Taux des -20 ans	39,2%	38,2%	36,9%	39,3%

tive à un niveau élevé, conduirait à un ralentissement de l'augmentation de la part des dépenses sociales. La variation du taux d'immigration a également été examinée: dans une hypothèse de fermeture à l'immigration au siècle prochain, la part des dépenses sociales au PIB serait de 2 points plus élevée en 2040 que dans l'hypothèse moyenne!

Naturellement tous ces résultats sont à prendre avec des pincettes. Si l'évolution démographique est parfaitement cernée, il faut rappeler que l'histoire procède par sauts successifs et que ceux-ci, de l'apparition du Sida en 1981 à la chute du communisme en 1989, sont imprévisibles. En 40 ans, plusieurs de ces «accidents» se produiront certainement avec des conséquences que l'on ne peut imaginer. Mais il n'est pas mauvais de constater que, toutes choses étant égales par ailleurs, la Suisse a largement les moyens de financer sa sécurité sociale pendant quelques dizaines d'années. *fg*
Jürg Sommer, Stefan Schütz, *Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale*, Réalités sociales, 1998.

Assurances sociales, en % du PIB

	2000	2010	2020	2040
Total assurances sociales	28,92	30,32	31,82	32,82
AVS	6,85	7,52	8,23	8,61
AI	1,51	1,5	1,46	1,23
2 ^e pilier	7,43	7,50	7,50	7,36
Maladie	8,83	9,68	10,6	11,78
Accidents	1,60	1,58	1,55	1,50
Indemnités journalières	0,70	0,72	0,72	0,71
Perte de gains	0,23	0,22	0,23	0,23
Allocations familiales	0,78	0,64	0,54	0,41
Chômage	1	0,98	0,98	0,98

La propriété est-elle soluble dans le socialisme ?

Dans la rubrique « Forum », (DP 1334), Charles-André Udry pose la question de l'actualité du socialisme à la lumière des inégalités sociales actuelles.

Jean-Daniel Delley prolonge aujourd'hui le débat.

DANS LA MESURE où le capitalisme n'est pas en mesure d'apporter des réponses aux problèmes qui ont suscité la naissance et le développement du mouvement socialiste, en particulier celui de l'inégalité, il ne peut se présenter en vainqueur dans l'arène idéologique. On ne peut que se rallier à cette affirmation du philosophe italien Norberto Bobbio.

Quel socialisme ?

Ce constat ne signifie pas pour autant que le socialisme est aujourd'hui armé pour répondre aux questions des sociétés contemporaines. Nombre de ses recettes ont été élaborées dans un contexte social qui n'a plus cours et l'histoire en a discrédité d'autres. Et d'abord de quel socialisme parlons-nous ?

Le socialisme que les régimes communistes ont illustré, n'a rien à nous apporter. Non seulement il n'a pas réalisé l'égalité, mais il a encore asphyxié la raison et disloqué les sociétés qu'il dominait. La propriété collective n'a servi qu'à capter la richesse collective au profit d'une caste dirigeante et de ses ambitions impérialistes. C'est pourquoi il est difficile d'évoquer aujourd'hui la socialisation de la propriété économique, même si, comme Charles-André Udry, on ne fait référence qu'à la propriété dite « stratégique ».

À l'État d'apporter les corrections

Faut-il se borner avec Hegel à ne voir dans l'égalité qu'un concept abstrait, alors que la possession individuelle des choses engendrerait concrètement l'inégalité ? Si concurrence et propriété peuvent engendrer de fortes inégalités, elles n'y conduisent pas fatalement. C'est le rôle de l'État de veiller aux corrections nécessaires. Non pas en se substituant aux décisions des acteurs sociaux, mais en définissant le cadre, les règles auxquelles ces décisions doivent impérativement obéir. Non pas en décidant de la fermeture ou du maintien de telle entreprise mais en créant les conditions favorables – infrastructures, formation, communications notamment – à l'emploi et en imposant les régulations sociales et environnementales indispensables à un développement équilibré et durable.

Je ne vois pas de fatalité non plus à propos des fonds de pension ou de la

participation des salariés à la plus-value des entreprises. Le cercle vicieux décrit par *Alternatives économiques* – à travers les caisses de retraite, les salariés actionnaires exploitent les salariés employés – n'est pas un cercle fermé. Pas plus que ne fonctionne à sens unique la relation entre producteurs/distributeurs et consommateurs. Les expériences se multiplient qui montrent que les caisses de pension, disposant d'un pouvoir potentiel considérable, peuvent exercer ce pouvoir autrement que pour exiger un rendement maximum. De même les consommateurs n'aspirent pas obligatoirement aux prix les plus bas, quelles que soient les conditions de production des biens offerts. Ces mouvements prendront de l'ampleur pour peu que syndicats, organisations non gouvernementales et autres saisissent ces leviers susceptibles de mettre en question le caractère inconditionnel de la propriété.

Ce chantier, jamais achevé, à défaut d'établir définitivement l'égalité, devrait pour le moins atténuer sensiblement les inégalités. Il y a donc de quoi faire pour les socialistes qui se refusent à retomber dans l'utopie de l'égalitarisme, source constante d'une oppression concrète.

Jean-Daniel Delley

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*gj*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Albert Tille (*at*)

Le Débat: Roger Nordmann

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Le Conseil fédéral doit dire oui

Par Roger Nordmann

SAUF ACCÉLÉRATION DU dossier des bilatérales, – ce qui paraît peu probable – le prochain rendez-vous de la Suisse avec l'Europe est agendé pour le moment où le Conseil fédéral prendra position sur l'initiative « Oui à l'Europe ». Pour ce dernier, la tentation est donc grande de recommander le rejet de l'initiative afin « d'épargner » les bilatérales. Ce serait un mauvais calcul.

Jouer franc jeu

Le dossier des bilatérales, entamé fin 1994, traîne. Or le temps joue contre la Suisse. Plus nous attendons, plus l'intégration sera difficile. Pour l'instant, la Suisse tente tant bien que mal de s'adapter unilatéralement à la législation européenne. Mais seule l'adhésion, avec participation de plein droit aux décisions, offre une contrepartie valable à la perte de souveraineté.

Le Conseil fédéral ne peut gagner l'éventuelle votation sur les négociations bilatérales que s'il joue franc jeu avec la population et affiche son objectif straté-

gique déclaré: l'adhésion. Toute autre attitude serait comprise par le peuple comme un manque total de cohérence. La population ne pourrait pas avoir confiance en un gouvernement qui annoncerait un « objectif stratégique », puis qui ferait tout pour ne pas l'atteindre.

Car, quelle que soit la position du gouvernement sur l'initiative, les adversaires des négociations bilatérales pourront affirmer qu'elles constituent un premier pas vers l'adhésion; ou alors l'ambiguïté du Conseil fédéral attisera les craintes de la population, tentée dès lors de penser que le gouvernement lui cache quelque chose.

Un Conseil fédéral responsable

Mettre en parallèle l'initiative « Oui à l'Europe » avec la votation sur l'EEE – qui aurait échoué à cause de l'annonce de l'objectif stratégique de l'adhésion – n'est pas pertinent. En effet, aujourd'hui le débat dure depuis six ans et les esprits ont mûri. En 1992, l'annonce du dépôt d'une demande d'adhésion avait choqué

parce qu'elle marquait un virage à 180 degrés, opéré en moins d'une année.

Enfin, si le Conseil fédéral disait non à cette initiative, il tuerait définitivement, par son manque de courage et son immobilisme, toute velléité militante chez ceux qui pensent que l'avenir de ce pays passe par une participation aux structures internationales. Le contraste serait poignant en regard de la dernière initiative populaire que le Conseil fédéral a soutenu: il s'agissait de celle des Démocrates Suisses qui proposait que le 1er août soit un jour férié.

À noter que toutes ces considérations sont caduques dès le moment où le Conseil fédéral se décide à exercer les compétences qui sont les siennes en ouvrant spontanément et de son plein gré les négociations d'adhésion: cette attitude serait le seul contre-projet valable à l'initiative. Le récent refus de l'initiative de la Lega, qui entendait retirer au Conseil fédéral cette compétence pour la confier au peuple, lui confère la légitimité politique nécessaire. ■

Les procédures

Deux votes successifs à la double majorité

En cas d'acceptation de l'initiative « Oui à l'Europe » par le peuple et les cantons, le Conseil fédéral devra entamer sans délai des négociations d'adhésion avec l'UE. Le résultat de ces négociations d'adhésion sera soumis au Parlement, puis au peuple et aux cantons. Comme il s'agit d'un traité multilatéral impliquant un transfert de souveraineté, cette double majorité est nécessaire (art. 89. al. 5 cst.). Le texte de l'initiative le rappelle expressément. Le vote sur l'adhésion effective aura lieu bien après le vote sur l'initiative, qui sanctionnera l'intention d'adhérer. Un citoyen peut théoriquement voter oui à l'intention, puis refuser le résultat de la négociation, s'il ne l'estime pas satisfaisant.

L'initiative « Oui à l'Europe » ne délègue pas au Conseil fédéral la compétence de signer et ratifier l'accord, à l'inverse de ce que prévoyait l'initiative EEE-bis, entretemps retirée. L'initiative « Oui à l'Europe » respecte donc le cadre constitutionnel en vigueur actuellement.

Les délais

Le Conseil fédéral doit publier sa position sur l'initiative jusqu'à fin juillet 1998. S'il entend proposer un contre-projet, il bénéficie de 6 mois de délai supplémentaire et peut attendre janvier 1999 pour déposer son message.

Contre-projet et double oui

Depuis 1987, la Constitution (art. 121 bis) prévoit la clause dite du « double oui »: si un contre-projet à une initiative est adopté par le Parlement, le peuple est appelé à se prononcer sur trois questions: 1) « Acceptez-vous l'initiative? » 2) « Acceptez-vous le contre-projet? » 3) « Si les deux sont acceptés, préférez-vous l'initiative ou le contre-projet? ». Les initiants ne sont donc plus dans l'obligation de retirer leur initiative pour favoriser le contre-projet.

Sur le fond, on ne voit pas ce qu'un contre-projet apporterait:

- Supprimer l'expression de « sans délai » est une argutie juridique: une fois l'initiative acceptée, le Conseil fédéral est de toute façon maître du temps.

- Prôner l'intégration sous une forme indéterminée confine au ridicule, car l'initiative est elle-même très modérée, en ne préconisant que l'ouverture de négociations, et non l'adhésion.

Un nouveau journal pour le 1^{er} mai

Nouvelles contrastées sur le front syndical: Un nouveau journal syndical est prévu pour le 1^{er} mai. Son lancement est prometteur. En revanche, le taux de syndicalisation en Europe continue de reculer.

IL Y A presque trente ans déjà, *Domaine Public* lançait l'idée d'un hebdomadaire intersyndical. Cette idée semble maintenant mûre. Les fédérations syndicales se sont rapprochées, quand elles n'envisagent pas de fusionner. Des synergies se créent sans que les partenaires renoncent pour autant à leur culture syndicale propre.

Pour le 1^{er} mai, la FTMH qui publie *Lutte syndicale* et le SIB qui publie le *Nouveau syndicat* ont décidé de s'unir pour éditer *L'événement syndical*. L'hebdomadaire comportera un premier cahier de huit pages, consacré aux principaux sujets syndicaux, économiques et politiques de la semaine. Un supplément sera inséré qui traitera plus spécifiquement des activités du SIB ou de la FTMH.

La rédaction sera installée à Lausanne, composée de Serge Baehler, rédacteur en chef, actuel responsable du *Nouveau Syndicat*, de Frédéric Montanya, transfuge du *Courier*, de Jacqueline Richard, secrétaire de rédaction de

la *Lutte syndicale*. Jean-Claude Rennwald, initiateur du projet, sera le président de la future société d'édition du nouveau journal, dirigée par un conseil d'administration de quatre membres et rattachée à la Maison syndicale.

Un bassin d'abonnés prometteur

Les conditions de lancement de *L'événement syndical* sont exceptionnelles. Les frais de départ sont minimes et les abonnés sont aussi nombreux que les cotisants.

La *Lutte syndicale* tire à 33000 exemplaires et le *Nouveau syndicat* à 30000. *L'événement syndical* aura un tirage de 63000 exemplaires. Ce chiffre pourrait encore être augmenté, s'il était possible de regrouper les journaux des syndicats des régies fédérales ou des services publics, pour atteindre les 80 000 exemplaires ou plus.

Bon vent à ce futur confrère! gs

En Europe, le taux de syndicalisation est en recul

L'IMAGE DE LA force des syndicats en Europe est trompeuse. Quelques grèves spectaculaires comme en France peuvent donner l'impression d'un pouvoir syndical puissant, alors que le recrutement dans l'ensemble du pays ne correspond pas à cet effet de scène. En Suisse, le partenariat social semble une donnée forte de notre vie

nationale. C'est vrai dans certaines branches importantes, dans les régies fédérales; pourtant le taux de syndicalisation reste très faible. De surcroît la tendance à négocier par entreprises et non par branches affaiblit le partenariat. La syndicalisation, parfois obligatoire, reste en revanche extrêmement puissante dans les pays scandinaves. ag

Taux de syndicalisation

En % des travailleurs, 1995

Suède	91.1
Danemark	80.1
Italie	44.1
Grande-Bretagne	32.9
Allemagne	28.9
Pays-Bas	25.6
Suisse	22.5
Espagne	18.6
France	9.1

Source: ILO. International Labor Office (B.I.T.) Genève.

Médias

IL Y A quelques mois, je recevais six quotidiens dans ma case postale. Pour un certain temps je n'en reçois plus que trois. J'en recevrai bientôt quatre. Tout cela, bien entendu, sans mon intervention.

L'ÉDITION DU 1^{ER} mars des deux quotidiens neuchâtelois avait l'allure du numéro 0 d'un journal du dimanche pour le Plateau; un tel journal est en cours de lancement dans l'Arc lémanique. cjp